



## **SECTEUR D'ACTIVITÉ 13**

## Formation et emploi

Coordination AMP Consult et Archipelagoes avec contribution de EMM, AFFMAR, SUDILES et avis de DFPC, Vice rectorat, CMI, NAVIMON et SLN.

| Total emplois concernés | EMM (11) + AMP Consult + autres            |  |  |  |
|-------------------------|--|--|--|--|
|                         | professeurs (non évalué)                   |  |  |  |
| Tendance de l'activité  | Activité constante                         |  |  |  |
| Contraintes             | Techniques, financières, et règlementaires |  |  |  |
| Remarque                | Enjeu pour la jeunesse calédonienne        |  |  |  |
|                         | Besoins variés mais peu exprimés           |  |  |  |

#### Préambule

Le secteur de la formation maritime concerne tous les diplômes, certificats et brevets délivrés par les différentes autorités compétentes qui ont un rapport avec la mer et/ou avec les différents secteurs évoqués dans les fiches.

Une fois réalisé cet état des lieux, il s'agit d'étudier les débouchés de ces formations, et l'adéquation aux besoins du marché de l'emploi.

#### 1/ Contexte

Au 1er janvier 2012, conformément à l'accord de Nouméa de 1998, ont été transférées à la Nouvelle-Calédonie les compétences concernant l'enseignement du second degré public et privé. Selon l'article 27 de la loi organique du 19 mars 1999, le Congrès pourrait également adopter une résolution tendant à ce que lui soit transférée la compétence de l'enseignement supérieur, ce qui n'a pas été le cas pour le moment.

La formation professionnelle relève, elle, du droit du travail.

#### 2/ Rappel de ce que ce secteur représente

En métropole, l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) et Lycées Professionnels Maritimes (LPM), participent à la « stratégie nationale pour la mer et les océans » en s'intégrant dans la priorité de cette stratégie, appelée « investir dans l'avenir » qui suppose d'« éduquer et former aux métiers de la mer ».





#### 3/ Le cas de la Nouvelle-Calédonie

#### Socle réglementaire et légal

Si le statut du marin et du navire sont des compétences régaliennes, la formation professionnelle continue relève du Livre V du Code du travail de Nouvelle-Calédonie et de sa compétence partagée avec les provinces.

Ainsi, à ce jour il n'existe qu'un seul diplôme de la Nouvelle-Calédonie sur le secteur maritime : le Brevet de capitaine des navires d'une longueur inférieure à 10 mètres qui arrive à échéance en 2016 et qui nécessite la réouverture d'un groupe de travail pour renouveler la durée du titre.

Deux certifications professionnelles devraient voir le jour d'ici la fin de l'année 2016 :

- Le certificat de matelot de pêche (soumis à la décision de la CCCP du 23 mars 2016),
- Le certificat de capitaine de pêche hauturière (en cours d'élaboration).

Afin de permettre aux armements de naviguer en sécurité et de se conforter au respect des obligations internationales en termes de sécurité maritime, un certain nombre de diplômes/certificats/brevets/attestations relevant du Ministère de l'État en charge notamment du transport, et sous le contrôle de l'OMI, continuent d'être délivrés en Nouvelle-Calédonie par le service des affaires maritimes.

Certaines des obligations en matière de formation ne pouvant pas être couvertes pour des raisons conjoncturelles ou géographiques donnent lieu à des demandes de dérogations adressées par les armements au directeur des affaires maritimes en Nouvelle-Calédonie.

Les formations techniques générales relèvent principalement du vice rectorat (compétences transférées en 2012) et de l'UNC.

#### Etablissements et organismes de formation maritime en Nouvelle-Calédonie

#### Etablissements publics de l'enseignement de la Nouvelle Calédonie

Les établissements publics de l'enseignement de Nouvelle Calédonie concernés par les formations purement maritimes sont :

- Lycée professionnel Augustin TY à Touho,
- Lycée professionnel Père Guéneau à Bourail
- Lycée professionnel ALP d'Ouvéa

Il s'agit des formations de CAP « réparation et entretien des embarcations de plaisance » pour les LP de Touho et Bourail, de CAP ADAL « gestion et entretien d'une exploitation en milieu marin » pour l'ALP d'Ouvéa et du bac professionnel « maintenance nautique » pour le LP de Touho.





Ces formations impliquent des stages en entreprise dont la majeure partie se trouve sur le grand Nouméa.

Certaines formations plus générales proposées peuvent éventuellement déboucher sur des emplois liés au secteur maritime :

- le BTS tourisme au Lycée Lapérouse
- les formations en transport ou vente au Lycée Professionnel Escoffier
- le BAC Professionnel Gestion des milieux Naturels et de la faune au lycée agricole de Pouembout

Pour les formations scientifiques l'Université de Nouvelle Calédonie propose :

- une licence SVT
- un DEUST Géosciences appliquées mine, eau et environnement

L'UNC n'assurant que le premier cycle de formation, les étudiants partent ensuite se spécialiser dans des universités en France ou à l'étranger.

Enfin les classes prépa (CPGE-PT et PSI) de Jules Garnier permettent de préparer les concours d'entrée aux écoles d'ingénieur.

Concernant les thèses, l'Ecole doctorale du Pacifique est une école doctorale pluridisciplinaire accréditée par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un outil majeur de la politique de site. Cela signifie qu'elle est adossée aux laboratoires de recherche de l'UNC, mais également à ceux des organismes de recherche implantés en Nouvelle-Calédonie (IRD, IFREMER, CNRS, Institut Pasteur,...).

L'Ecole doctorale s'appuie ainsi sur l'ensemble des enseignants chercheurs et chercheurs implantés localement et habilités à diriger des recherches. Les doctorants inscrits à l'ED du Pacifique peuvent donc effectuer leurs recherches au sein des laboratoires de ces organismes.

#### **Organismes de formations**

Les organismes de formation maritime agréés auprès de la Direction des Affaires Maritimes sont les suivants :

- Ecole des métiers de la mer (EMM),
- AMP-CONSULT.NC ou Kargus Sea Interconnection (KSI),
- Vale Nouvelle-Calédonie,
- Mary D,
- Sudiles,

L'EMM, seul établissement public à ce jour délivrant des formations sur le secteur maritime, offre la plus grande diversité d'offre de formations sur des niveaux V et IV. L'EMM intervient sur les formations permettant de préparer les examens menant aux qualifications/certificats et diplômes suivants :

- Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) STCW 2010
- Certificat de qualification à la lutte contre l'incendie (CQALCI) STCW2010
- Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS) STCW 2010
- Enseignement médical I, II et III STCW 95
- Permis de conduire les moteurs marins 250kW (PCMM 250kW) STCW 95





- Diplôme de Mécanicien 750 kW titre national
- Certificat d'initiation nautique (CIN) titre national
- Diplôme de capitaine 200 titre national
- Brevet de chef de quart 500 STCW 95
- Certificat restreint d'opérateur STCW 95
- Certificat général d'opérateur STCW 95
- Certificat restreint de radiotéléphoniste titre national
- Brevet de capitaine des navires d'une longueur inférieure à 10 mètres titre professionnel de la Nouvelle-Calédonie (nécessaire notamment aux opérateurs touristiques)

VALE Nouvelle-Calédonie, MARY D et SUDILES sont agréés en vue de dispenser, à bord du navire, la formation préparant la qualification de conduite des navires à grande vitesse, et d'attestation de qualification pour l'emploi à bord des navires à grande vitesse.

Les organismes KSI et AMP CONSULT délivrent principalement des formations relevant du secteur de la sûreté à bord des navires ou la sûreté portuaire (code ISPS), l'ISM (code ISM) et les navires à passagers (STCW2010).

- sensibilisation à la sûreté maritime, équipages et ports code ISPS
- formation du personnel assurant des tâches spécifiques à la sûreté maritime, équipages et ports –
  code ISPS
- formation des agents en charge des visites de sûreté préalables à l'accès aux zones d'accès restreint code ISPS
- formation des agents de sureté des ports ou des installations portuaires, ou des compagnies code ISPS
- auditeur ISM, DAP code ISM
- formation à l'encadrement des passagers STCW 2010
- formation en matière de sécurité à l'intention du personnel assurant directement un service dans les locaux réservés aux passagers STCW 2010
- formation en matière de gestion des situations de crise et de comportement de l'humain –
  STCW2010

On notera également l'existence de deux acteurs privés agréés par la DAM, CHRONO64, et VIVATI, qui délivrent le permis mer côtier.

Concernant la formation des encadrants sportifs, il n'existe aucune formation locale, le recrutement se fait en métropole (moniteur de voile du CNC par exemple, qui forme actuellement les équipes qui vont participer au championnat jeunes de match racing), ou bien parmi les gens de mer arrivant sur le territoire avec ce type de formation.

Les besoins n'ont pas fait l'objet d'une évaluation.

#### **Dispositif VAE**

Concernant le dispositif d'accès aux certifications par la validation des acquis de l'expérience, à ce jour, M. Laurent BRAUD est le seul accompagnateur habilité pour suivre les candidats à une VAE et notamment pour les demandeurs d'emploi.



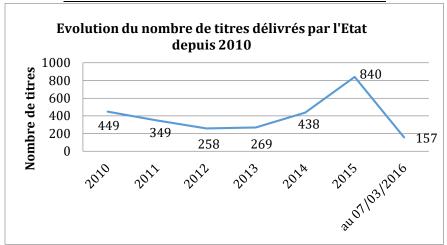


#### II. Bilan et statistiques

#### Données générales

- Environ 1600 marins enregistrés comme actifs à ce jour
- Environ 100 navires armés en rôle d'équipage
- Durée moyenne d'un embarquement d'un marin en Nouvelle-Calédonie : 2 jours

# <u>Evolution du nombre de titres de qualifications professionnelles délivrés au titre de l'Etat par le service des affaires maritimes en Nouvelle-Calédonie</u>



S'agissant des titres professionnels de la Nouvelle-Calédonie, en 2015, le brevet de capitaine des navires de longueur inférieure à 10 mètres a été attribué à 7 candidats.

#### Délivrance des titres/certificats/diplômes et brevets en Nouvelle-Calédonie

Tableau récapitulatif de la répartition des candidats diplômés en 2015 par certificateur, par niveau de qualification et type de certification préparée à l' Ecole des métiers de la mer





| ∃ DAMNC   | 1   | 7   | 0  |    |
|---|-----|-----|----|----|
| ∃V  | 1   | 7   | 0  |    |
| ■diplôme  | 1   | 7   | 0  |    |
| Capitaine à bord des navires de moins de 10m  | 1   | 7   | 0  |    |
| ∃SAMNC  | 165 | 428 | 17 | 44 |
| ■IV   | 14  | 36  | 1  | 3  |
| □certificat   | 12  | 29  | 1  | 3  |
| Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie                          | 3   | 14  | 0  | 1  |
| Certificat général d'opérateur SMDSM  | 3   | 9   | 1  | 1  |
| Revalidation Certificat général d'opérateur SMDSM   | 6   | 6   | 0  |    |
| ■diplôme  | 1   | 7   | 0  |    |
| Brevet de chef de quart 500   | 1   | 7   | 0  |    |
| ■qualification  | 1   | 0   | 0  |    |
| Recyclage Enseignement médical III  | 1   | 0   | 0  |    |
| ■V  | 151 | 392 | 16 | 40 |
| ■attestation  | 1   | 9   | 1  | 1  |
| Formation de sécurité à bord des navires à passagers                                      | 1   | 9   | 1  | 1  |
| □certificat   | 140 | 311 | 11 | 32 |
| Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage           | 6   | 29  | 0  | 2  |
| Certificat de formation de base à la sécurité   | 66  | 91  | 2  | 9  |
| Certificat restreint d'opérateur National SMDSM   | 6   | 22  | 3  | 2  |
| Certificat restreint d'opérateur SMDSM  | 6   | 17  | 2  | 1  |
| Recyclage Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage | 10  | 36  | 1  | 3  |
| Recyclage Certificat de formation de base à la sécurité                                   | 36  | 87  | 1  | 8  |
| Recyclage Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie                | 6   | 23  | 1  | 2  |
| Revalidation Certificat restreint d'opérateur National SMDSM                              | 1   | 1   | 0  |    |
| Revalidation Certificat restreint d'opérateur SMDSM                                       | 3   | 5   | 1  |    |
| ■diplôme  | 4   | 45  | 2  | 4  |
| Brevet de mécanicien 750kW  | 1   | 13  | 0  | 1  |
| certificat d'initiation nautique  | 1   | 11  | 1  | 1  |
| Diplôme de capitaine 200  | 1   | 9   | 1  | 1  |
| Permis de conduire les moteurs marins 250kW   | 1   | 12  | 0  | 1  |
| ■qualification  | 6   | 27  | 2  | 2  |
| Enseignement médical II   | 3   | 10  | 2  | 1  |
| Recyclage Enseignement médical II   | 3   | 17  | 0  | 1  |
| Total général   | 166 | 435 | 17 | 45 |

#### Nota bene:

- a) 2 validations partielles en 2015 ont été accordées s'agissant du brevet de chef de quart 500, les candidats disposent d'un délai de 5 ans pour finaliser leur parcours de certification.
- b) les données du tableau concernent exclusivement l'accès aux certifications par la voie de la formation professionnelle continue. Ces données ne concernent ni la formation par apprentissage, ni la formation initiale, ni la vae.
- Bilan des certifications professionnelles préparées par les organismes KSI et AMP Consult en
  2015

| formation   | session | diplômés |
|---|---------|----------|
| formation à l'encadrement des passagers                                     | 2       | 30       |
| formation en matière de sécurité à l'intention du personnel assurant        | 2       | 30       |
| directement un service dans les locaux réservés aux passagers               |         |          |
| formation en matière de gestion des situations de crise et de comportement  | 2       | 11       |
| de l'humain   |         |          |
| sensibilisation à la sûreté maritime (équipages)                            | 0       | 0        |
| sensibilisation à la sûreté maritime (ports)                                |         | 0        |
| formation du personnel assurant des tâches spécifiques à la sûreté maritime |         | 0        |
| (équipages)   |         |          |





| formation du personnel assurant des tâches spécifiques à la sûreté maritime (ports) | 1 | 6 |
|---|---|---|
| formation PFSO  | 1 | 6 |
| formation CSO   | 1 | 1 |
| formation ACVS  | 0 | 0 |
| ISM, auditeur, DAP  | 0 | 0 |

### Bilan succinct de la certification professionnelle maritime de la Nouvelle-Calédonie « brevet de capitaine des navires d'une longueur inférieure à 10 mètres »

| Année | Nombre de candidats | Nombre de<br>validation<br>partielle | Nombre<br>d'absents | Nombre de<br>diplômés | Nombre de<br>femmes<br>diplômées | Nombres<br>d'hommes<br>diplômés |
|-------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|-----------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| 2012  | 24                  | 7                                    | 0                   | 17                    | 0                                | 17                              |
| 2013  | 28                  | 1                                    | 0                   | 27                    | 1                                | 26                              |
| 2014  | 25                  | 1                                    | 1                   | 23                    | 5                                | 22                              |
| 2015  | 6                   | 3                                    | 0                   | 3                     | 0                                | 3                               |
| Total | 83                  | 12                                   | 1                   | 70                    | 6                                | 68                              |

Il manque en Nouvelle Calédonie la formation au module voile du Capitaine 200, si les skippers ne sont pas par ailleurs des pratiquants ils n'ont pas la possibilité de se former.

Il y a aujourd'hui sur le territoire une douzaine de skippers qui travaillent en moyenne 6 à 8 jours par mois. Cette activité ne permet donc pas de dégager un revenu suffisant et tous ont une autre activité : chantiers, carénage, travaux acrobatiques...

#### La VAE maritime en Nouvelle-Calédonie

| Certificateur | Type certification | Diplôme   | Intitulé de la<br>certification                              | Niveau | Nbre de<br>demandes de<br>recevabilité<br>déposées<br>(livret 1) | Nbre de<br>dossiers de<br>validation<br>déposés<br>(livret 2) | Nbre de<br>validations<br>totales | Nbre de<br>validations<br>partielles |
|---------------|--------------------|---|--|--------|--|---|-----------------------------------|--------------------------------------|
| MEDDE - OMI   | Diplômante         | Chef Mecanicien 3000 KW ou<br>Second Mécanicien 3000 Kw | Chef M ecanicien 3000<br>KW ou Second<br>M écanicien 3000 Kw | III    | 1  | 0   | 0                                 | 0                                    |
| MEDDE - OMI   | Diplômante         | Brevet de Capitaine 500                                 | Brevet de capitaine 500                                      | IV     | 1  | 0   | 0                                 | 0                                    |
| MEDDE - OMI   | Diplômante         | Brevet de second mécanicien 3000 kW                     | Brevet de second<br>mécanicien 3000 kW                       | III    | 1  | 1   | 0                                 | 1                                    |
| MEDDE - OMI   | Diplômante         | Brevet Capitaine 3000                                   | Brevet Capitaine 3000  | II     | 1  | 0   | 0                                 | 0                                    |
| MEDDE - OMI   | Diplômante         | Brevet de Capitaine 200 Voile                           | Brevet de Capitaine<br>200 Voile                             | IV     | 1  | 1   | 1                                 | 0                                    |
| MEDDE - OMI   | Diplômante         | Chef Mecanicien 3000 KW ou<br>Second Mécanicien 3000 Kw | Chef M ecanicien 3000<br>KW ou Second<br>M écanicien 3000 Kw | =      | 1  | 0   | 0                                 | 0                                    |
| MEDDE - OMI   | Diplômante         | Brevet de Capitaine 500                                 | Brevet de Capitaine 500                                      | IV     | 1  | 0   | 0                                 | 0                                    |





#### **III.** Perspectives

#### Secteur pêche

2 certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie devraient voir le jour sous peu :

- Le certificat de matelot de pêche sera présenté à la Commission consultative de la Certification Professionnelle (CCCP) le 23 mars 2016. Si la CCCP valide le dossier, cette certification devrait pouvoir être mise en application d'ici mai 2016.
- Le certificat de capitaine de pêche hauturière. Les groupes de travail déjà organisés ont permis à la DAMNC de dresser une première ébauche du référentiel professionnel. Celui-ci reste à préciser et les groupes de travail devraient reprendre d'ici la mi-avril.

#### Autres secteurs d'activités

La durée de validité du titre professionnel de la Nouvelle-Calédonie « Brevet de capitaine des navires d'une longueur inférieure à 10 mètres » arrive à échéance en 2016. Il est envisagé sa prolongation provisoire de validité jusqu'au 01/12/2016. Cette prolongation devrait permettre la constitution de groupes de travail pour rénover le titre au regard des besoins des acteurs économiques du secteur. La gestion et le suivi de la certification a été transféré à la direction de la formation professionnelle continue en février 2016 qui se chargera de piloter la rénovation du titre et la délivrance des diplômes.

#### IV. Besoins

Les amateurs tels que Sudiles, Mary D, Viratelle, Sofrana, Cotransmine... pour n'en citer que quelques ont besoin de personnel qualifié et compétent pour respecter la réglementation internationale, nationale et calédonienne et travailler en toute sécurité.

Les besoins n'ont pas pu faire l'objet d'un recensement exhaustif, cependant les éléments obtenus sont représentatifs des branches d'activité principales.

#### **Pêche**

Comme vu précédemment ce secteur est en pleine restructuration dû en partie à l'évolution règlementaire lié au code du travail du personnel embarqué en Nouvelle Calédonie. La difficulté est de répondre aux attentes de souplesse pour la pêche hauturière liée à un métier difficile et peu attractif et la sécurité des équipages. Il est à noter que la partie théorique pour suivre les cours de matelots sont parfois difficilement accessibles à une population qui pourtant présente des aptitudes à l'emploi de marin pêcheurs.

#### Autres navires armés avec rôle d'équipage.

Les besoins résident pour une grande partie dans la formation initiale d'officiers compte tenu du fort turn-over de cette catégorie de personnel en Calédonie) et de maintien des qualifications réglementaires devenues plus contraignantes sur le plan national. Cela nécessite de mettre en place un suivi précis avec un état prévisionnel puis de trouver les formations sur le territoire et si ces dernières existent. Il faut ensuite qu'elles soient compatibles avec le programme d'activité des navires. Si elles n'existent pas, il





faut les organiser et les financer au meilleur coût. Il manque une véritable coordination au profit des compagnies.

| BETICO II              | Certificat principal     | Sécurité | Abandon* | Radio | Méd.** | Feu   | NGV      | PAX*** |
|------------------------|--------------------------|----------|----------|-------|--------|-------|----------|--------|
| 1x Capitaine           | Capitaine 3000 ECDIS     | CFBS     | CAEERS   | CGO   | EM 3   | CQALI | CONDUITE | Att°   |
| 1xSd Capitaine         | Sd Capitaine 3000 ECDIS  | CFBS     | CAEERS   | CGO   | EM 3   | CQALI | CONDUITE | Att°   |
| 1x Lieutenant          | OCQ P/M - ECDIS          | CFBS     | CAEERS   | CGO   | EM 2   |       | CONDUITE | Att°   |
| 1x Chef Mécanicien     | Chef mécanicien illimité | CFBS     | CAEERS   |       | AFPS1  |       | CONDUITE | Att°   |
| 1x Maître d'équipage   | CIN / CMQP               | CFBS     | CAEERS   |       | AFPS1  |       | SERVICE  | Att°   |
| 7x Matelots / Hôtesses | CIN / CMQP               | CFBS     | CAEERS   |       | AFPS1  |       | SERVICE  | Att°   |
| 1x Graisseur           | CIN / PCMM               | CFBS     | CAEERS   |       | AFPS1  |       | SERVICE  | Att°   |

<sup>\*</sup> Si une responsabilité est exercée dans l'exploitation du canot de secours et des radeaux, détention du CAEERS nécessaire.

#### **Opérateurs miniers**

La formation des opérateurs miniers répond soit au cadre règlementaire précédent soit à des besoins opérationnels soit au cadre réglementaire applicable aux installations portuaire en Nouvelle Calédonie.

1/ Lamanage pour centre miniers de la cote Est (Kouaoua et Thio) :

Description du travail : Amener les aussières des bateaux aux coffres

Zone évolution : Côtière

Problématique : zone d'évolution et travail demandé VS Règlementation Affaires Maritime

Métiers concernés :

Patron de chaloupe de -10m

Membre d'équipage Matelot

2/ Certificat Restreint Opérateur

Utilisation des VHF embarquées, portable et fixes.

3/ Risques pour les lamaneurs à voir.

4/ Formation ASIP

Pour DBO et Mines

5/ Formation CEDRE

Gestion de Crise / Etat-major

Technique de lutte anti-pollution.

6/ Litige transport Maritime

Lié échouage d'un navire exemple

7/ Code ISPS 18..3

8/ Jaugeage bateau / Tonnage embarqué

<sup>\*\*</sup> division 217, le Capitaine est le responsable des soins à bord, il peut déléguer à un officier ayant suivi une formation appropriée (EMII pour le brancardage) et Arrêté du 29/06/2011 relatif à la formation médicale.

<sup>\*\*\*</sup> Equipage: STCW V/2,5 et V/2,4 // Officiers en plus des précédents V/2,3.





Cette typologie de besoins concerne tous les opérateurs miniers (SLN, KNS, MGM, MKM,...)

#### Remarques

Comme pour bon nombre de diplômes français se pose la question de la reconnaissance internationale et des équivalences. Ainsi le capitaine 200 n'est pas reconnu en dehors de la France, pour travailler sur les yachts étrangers un skipper doit passer le « yachtmaster » dont les qualifications n'ont rien de plus que le capitaine 200.

#### Conclusion, Perspectives

Le territoire offre un grand éventail de formations mais qui ne couvre pas la totalité des besoins réglementaires.

Il apparait une difficulté de concordance des calendriers et des échéances réglementaires.

Nous notons pour le premier niveau de formation une inadaptation entre le niveau scolaire d'entrée et le niveau attendu et parfois avec le niveau professionnel nécessaire.

Les difficultés rencontrées par les organismes de formation relèvent principalement du manque de volume sur les formations les plus techniques qui ne permet pas de maintenir les compétences des formateurs et d'une difficulté de recrutement de personnel formateur compétent. Ils font part aussi de la lourdeur administrative et de la baisse de subventions pour les organismes publics.